



# Formation pour apprentis

## BTSA Par Alternance

### Sciences et Technologies des Aliments

Spécialité : Viandes et Produits de la Pêche

## Objectifs

- Le B.T.S.A STA est une formation à vocation scientifique et technique qui prépare à une qualification niveau BAC+2. Il permet de prétendre à des postes à responsabilités variées au sein des entreprises du secteur agroalimentaire.
- S'insérer très rapidement dans la vie active.
- S'orienter vers un diplôme d'ingénieur ou une licence professionnelle.

## Débouchés

- Responsable de fabrication
- Technicien qualité
- Technicien de laboratoire
- Technicien recherche et développement
- Technico-commercial
- Technicien des organisations professionnelles ou de l'administration (INRA, répression des fraudes, ou services vétérinaires)

**Le taux de placement est excellent : proche de 100% après 6 mois.**

## Organisation de la Formation

- La formation se déroule sur deux ans par alternance : 3 semaines en entreprise, 3 semaines au CFA (en moyenne) soit environ 49 semaines en entreprise, 45 au CFA et 10 semaines de congés payés.
- L'enseignement scientifique et technique est dispensé dans nos ateliers technologiques et dans nos laboratoires spécialisés (Chimie alimentaire, Microbiologie alimentaire, Analyse sensorielle).

Congés payés



## Nos ATOUTS

- Nous vous aidons à trouver un maître d'apprentissage.
- 2000 m<sup>2</sup> d'ateliers avec un parc matériel performant.
- Hébergement en chambres individuelles et restauration possibles sur place.

CFA  
Tél : 05 49 65 24 11

epl.bressuire@educagri.fr  
www.sicaudieres.org  
route de Nantes

BP 228 - 79308 BRESSUIRE cedex

Etablissement Public Local d'Enseignement et de formation professionnelle

Lycée  
technologique  
Formations adultes  
et apprentis  
Ateliers  
agroalimentaires  
Ferme d'application

Environnement  
Agriculture  
Alimentation  
Qualité



# Conditions d'admission

L'admission est possible pour :

- Les jeunes de moins de 26 ans à la date de signature du contrat de travail, inscrits à l'examen du Baccalauréat, du Brevet de Technicien, de Brevet de Technicien Agricole. Pour les autres diplômes de niveau IV, une demande de dérogation est nécessaire.
- Salariés d'entreprise agroalimentaire pouvant bénéficier d'un dispositif de formation particulier (C.I.F., Contrat de professionnalisation).
- Demandeurs d'emplois

## Structure de la formation

DOMAINE	MODULE	HORAIRE	
Projet personnel de formation et professionnel	M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel	48	
<b>DOMAINE COMMUN (28 ECTS)</b>			
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels : information, expression et communication	M21 - Organisation économique, sociale et juridique	80	
	M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	160	
	M23 – Langue vivante	100	
	Activités pluridisciplinaires du domaine commun		22
EPS	M31 – Education physique et sportive	35	
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL (82 ECTS)</b>			
Traitement des données et informatique	M41 – Traitement de données	70	
	M42 – Technologies de l'information et du multimédia	40	
	M51 – L'entreprise de transformation alimentaire dans son environnement	Economie	45
	M52 – L'atelier de transformation	GI GA Eco	120
	M53 – Le processus de fabrication	Génie alimentaire	65
		Génie industriel	65
		Biochimie	54
	M54 – La composition et les évolutions des aliments	Microbiologie	40
		Statistique	26
	M55 – Le management de la qualité	Génie alimentaire	42
		Microbiologie	28
	M56 – Applications par spécialités	Génie alimentaire	145
Biochimie		55	
Microbiologie		40	
M56 – Applications par spécialités		Economie	15
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</b>		130	
Initiative locale	M71 – Module d'initiative locale	80	
Révisions		35	
<b>TOTAL</b>		<b>1540</b>	

### Délivrance du diplôme

- Le diplôme national du BTSA est délivré par un jury prenant en compte :
  - le contrôle en cours de formation
  - les épreuves terminales

### Modalités d'inscription

- Demander un dossier d'inscription au CFA
- L'admission se fait après un entretien de motivation
- La signature du contrat d'apprentissage doit se faire dans les trois mois qui suivent l'entrée en formation.